

de mise en vigueur

du 9 février 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 16 novembre 2021, publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 30 novembre 2021, entrent en vigueur avec effet :

a. au 1er février 2022 :

1. décret du 16 novembre 2021 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 5'200'000.- destiné à financer les études nécessaires à la construction du nouveau bâtiment pour la Haute Ecole Pédagogique sur le site des Côtes de la Bourdonnette (BLV 914.10).

b. au 28 juin 2022 :

1. décret du 16 novembre 2021 fixant le montant des indemnités des membres du Grand Conseil pour la législature 2022-2027 (DI-GC) (BLV 171.017).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 février 2022.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

A. Buffat

Date de publication : 15 février 2022